

Bavent

Le Pays d'Auge du 14 novembre 2025

417 mots

Perte financière au syndicat du collège de Troarn: des répercussions pour la commune

Mercredi dernier, le syndicat scolaire du collège de Troarn s'est invité au conseil municipal de Bavent. Un « trou dans les comptes » a des conséquences jusqu'à Bavent.

Collège de Troarn

Le maire Jean-Luc Garnier a relaté un cas problématique concernant le syndicat scolaire du collège de Troarn, qui a des répercussions jusqu'à Bavent. Le maire a évoqué « **un contrôle, le Département souhaitant reprendre la main** », à l'issue duquel est apparu dans les comptes « **un trou énorme de 167 900 €** », et dont l'origine remonterait à « **au moins 3 ou 4 ans** ».

Douze communes sont concernées, dont Bavent, qui a décidé de financer sa part de 25 472 €, comprenant des intérêts moratoires. « **Il n'y a pas de malversation, mais des factures non enregistrées** » avance le maire. L'élue Dominique Lecauchois, qui représente la commune au syndicat, a quant à lui évoqué, « **une réunion très houleuse** » avec la suspicion « **d'une incompétence évidente** ».

Une modification du budget de la commune a été votée pour financer la somme, « **ce n'est pas réjouissant**, regrette le maire. **Les communes sont vent debout et on ne ferme pas la porte à un recours** ». Le syndicat scolaire sera dissous à la fin de l'année.

Achat et vente

Le remplacement d'un ancien drapeau pour les cérémonies coûtera 1 500 €. Une contribution de 30 % a été négociée avec l'association des anciens combattants. La machine à trancher le pain de la cantine ne servant plus, elle sera vendue en occasion pour 1 000 €.

Tarifs communaux

Habituellement, les élus augmentent les tarifs communaux en fonction de l'inflation. Avec la conjoncture, ils ont décidé de figer les tarifs de la cantine et de la garderie cette année. La même décision a été prise pour les tarifs communaux: cimetières, location de salle, etc.

Redevance publique

« **Déterminer des tarifs pour la redevance du domaine public est devenu obligatoire** », précise Jean-Luc Garnier. Des simulations ont été effectuées au préalable pour présenter différents tarifs aux élus. Ces derniers ont décidé d'appliquer un tarif assez bas, soit 160 € pour les camionnettes et les étales (moins de 10 m), 105 € pour les terrasses jusqu'à 35 m².

Subvention

Une subvention de 1 000 € sera versée au cyclo-club de Cabourg, coorganisateur de la journée vélo en mars dans la commune, suite au succès de cette manifestation. Cette somme va permettre notamment de financer un système professionnel de chronométrage.



Le conseil municipal a dû débattre de la situation financière délicate du syndicat du collège de Troarn.
Matthieu Thibout